



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

**Agir • Mobiliser • Accélérer**

**LE FONDS VERT ACCÉLÈRE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN  
NOUVELLE-AQUITAINE**

Dossier de presse - Juillet 2025

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

**Agir • Mobiliser • Accélérer**

# ÉDITO



Étienne GUYOT  
 préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
 préfet de la Gironde

**Après le succès rencontré par le Fonds vert en 2023, année de son lancement, le Gouvernement a confirmé la pérennité du programme, clé de voûte du financement de la transition écologique des territoires.**

**En Nouvelle-Aquitaine, comme sur le reste du territoire national, ce dispositif inédit permet de financer des investissements permettant d'atténuer les effets du dérèglement climatique et de lutter contre ses conséquences d'ores et déjà bien visibles.**

La dotation de plus d'un milliard d'euros à l'échelle nationale, pour l'année 2025, atteste de l'importance que revêt le Fonds vert pour financer la transition. Au total, ce sont près de 5 milliards d'euros qui sont consacrés depuis 2023 à la transition écologique, dont près de 400 M€ en Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, le périmètre du Fonds vert évolue. En 2024, deux nouvelles dispositions ont été intégrées au programme :

- la mesure « Territoires d'industrie », qui permet de soutenir les entreprises dans leurs projets d'investissements industriels structurants, porteurs d'une ambition écologique. Par ce moyen, le Fonds vert contribue à répondre aux besoins de réindustrialisation verte de la Nouvelle-Aquitaine et plus globalement du pays.

- par ailleurs, le Fonds vert peut également être mobilisé pour soutenir le développement des mobilités durables en zones rurales, un enjeu important pour une grande partie de la population néo-aquitaine.

En 2025, ce sont 4 nouvelles mesures qui viennent s'ajouter aux précédentes, portant le total des mesures à 17 : une aide aux maires bâtisseurs (visant à encourager les maires dans le développement d'opérations de logements sans étalement urbain), un soutien à la transition et à la planification des activités et des espaces maritimes et littoraux, le financement d'aménagements cyclables sécurisés et continus, et enfin le financement des actions inscrites dans le cadre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Conformément aux orientations du Gouvernement, je veille à ce que le Fonds vert accompagne les personnes les plus précaires et les plus fragiles en bénéficiant aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux territoires ruraux et aux plus petites collectivités. Une attention tout particulière est également donnée aux projets de rénovation énergétique des établissements scolaires.

Je me réjouis qu'en Nouvelle-Aquitaine le Fonds vert ait permis, depuis son lancement, de subventionner plus de 2600 projets pour près de 320 M€ et d'avoir joué un rôle décisif dans les investissements réalisés en faveur de la transition écologique, dont le montant total dépasse le milliard d'euros. Ces différents projets, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en dégagant des gains énergétiques significatifs ou encore en réduisant les risques liés aux inondations ou aux incendies, améliorent significativement le quotidien et le cadre de vie des néo-aquitains.

Le Fonds vert, j'en suis intimement convaincu, est un puissant levier d'accélération de la transition écologique dans les territoires et un outil déterminant au service d'une planification écologique ambitieuse. Avec les préfets de départements et l'ensemble des services et opérateurs de l'État mobilisés, dont la DREAL, la DREETS, l'ADEME et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, nous poursuivons notre mobilisation en faveur de la dynamique régionale lancée en 2023, en veillant à rester à l'écoute des élus et des acteurs locaux afin d'accompagner au mieux leurs projets et de permettre un développement vertueux de nos territoires.

Vous trouverez dans ce dossier une dizaine d'exemples de projets ayant bénéficié du Fonds vert en 2024, représentatifs de la variété du programme et qui, je l'espère, donneront des idées à d'autres territoires néo-aquitains.

# LES OPÉRATEURS DU FONDS VERT

## ADEME

L'ADEME, l'agence de la transition écologique, est l'opératrice historique de l'État mobilisée au service de différentes politiques publiques, telles que l'économie circulaire et la prévention des déchets, la décarbonation de l'industrie ou encore la reconversion des friches industrielles.

Grâce aux dotations du Fonds vert, l'ADEME dispose de moyens supplémentaires pour accélérer la transition vers une société sobre en ressources et en énergie, solidaire et créatrice d'emplois.

Avec mes équipes, nous sommes ainsi fiers d'accompagner la mobilisation croissante des collectivités et des entreprises pour le développement de leurs projets, dans cette perspective.

Au titre du Fonds vert, nous assurons plus particulièrement l'animation et la gestion des fonds pour des projets contribuant à :

- Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;
- Accompagner et soutenir les projets d'investissements industriels structurants, dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie » ;
- Dépolluer et reconvertir les friches industrielles.

Mathieu ANGLADE

Directeur régional de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine



## AGENCES DE L'EAU

Depuis le lancement du Fonds vert, les deux agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, qui interviennent sur le territoire néo-aquitain, ont renforcé leurs actions en faveur de l'adaptation des territoires au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie, avec pour ambition de préserver la biodiversité et les ressources en eau, et permettre ainsi l'accélération de la transition écologique.

Grâce à l'appui de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des directions départementales des territoires (DDT), plus de 250 projets ont été financés depuis 2023 pour plus de 56 M€ de subventions attribuées.

Il s'agit essentiellement d'actions de désimperméabilisation d'espaces publics ou de cours d'écoles, de création et restauration de

parcs et jardins, de restauration et renaturation de cours d'eau et de zones humides, de renaturation des sols, de végétalisation de bâtiments et d'équipements publics...

Ces aides du Fonds vert viennent étoffer l'action des agences de l'eau et génèrent une synergie financière permettant la réalisation opérationnelle des projets, en particulier en faveur de petites communes ou d'associations. Ce dispositif du Fonds vert constitue ainsi un moyen de massifier les investissements, venant renforcer, de manière complémentaire, les capacités d'actions des agences.

Élodie GALKO

Directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Loïc OBLED

Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



## DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

En 2024, ma direction était notamment mobilisée sur deux mesures du Fonds vert que sont le recyclage foncier et l'accompagnement du déploiement des Zones à Faibles Émissions (ZFE). Nous portons ce programme en lien étroit avec les Préfectures de département et les Directions départementales des Territoires (et de la Mer).

De mon point de vue, le Fonds Vert est un formidable accélérateur des politiques publiques. En tant qu'outil d'accompagnement de la politique de sobriété foncière portée par l'État, il permet de soutenir des projets de réhabilitation de friches foncières qui ne seraient pas économiquement viables en l'absence de ce dispositif financier. Outre l'économie de foncier, cette mesure permet souvent de résoudre des points noirs paysagers et participe à la revitalisation des centres bourg et des cœurs de village, la moitié des projets se situant dans des communes engagées « petites villes de demain » ou « action cœur de ville ».

Depuis 2023, la mesure recyclage foncier a permis de recycler plus de 117 Ha hectares de friches, créer 2565 logements et plus de 26 800 m<sup>2</sup> de surface de planchers de bureaux.

Concernant les zones à faibles émissions (ZFE), véritables enjeux de santé publique et de lutte contre le changement climatique, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des collectivités, le Fonds vert apporte un appui financier, au-delà de l'accompagnement réalisé par les services de l'État sur le plan réglementaire. Les mesures mises en place seront déterminantes pour l'amélioration de la qualité de l'air, la prévention des pollutions au dioxyde d'azote et aux particules, ainsi que la réduction de production des gaz à effet de serre.

Vincent JECHOUX

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine

## DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DREETS)

Depuis 2018, le programme Territoires d'Industrie incarne la stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires.

Les 16 territoires néo-aquitains labellisés pour 2023-2027, suivis conjointement par la DREETS et le Conseil Régional, bénéficient de moyens renforcés pour soutenir les activités industrielles (animation, ingénierie et financement de projets) sur des priorités renouvelées (compétences, attractivité, innovation, transition écologique et foncier).

La nouvelle mesure du Fonds Vert « Territoires d'Industrie en transition écologique » permet d'aller encore plus loin dans cet accompagnement en alliant deux priorités nationales : l'accélération de la transition écologique et la réindustrialisation de la France.

Son enveloppe offre un soutien aux projets industriels structurants pour les territoires qui visent soit à améliorer l'empreinte écologique de filières industrielles existantes soit à contribuer à

l'émergence ou à la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique (produits biosourcés, mobilités durables, souveraineté alimentaire, recyclage, relocalisation de biens de consommation, etc.).

L'instruction des dossiers est réalisée avec l'expertise de l'ADEME, opérateur des fonds. La mesure intervient en complémentarité des appels à projets du plan France 2030 liés à la transition écologique de l'industrie (décarbonation, produits bois, automobile et aéronautique bas-carbone par exemple). Elle permet ainsi de soutenir des projets exemplaires sur le plan environnemental de PME industrielles qui sont sous les seuils de France 2030 et de générer des emplois et des retombées économiques dans les territoires, en lien avec la politique industrielle à impact positif promue par la DREETS.

Jean-Guillaume BRETENOUX

Directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine



# SOMMAIRE

À propos du Fonds vert	08
Les chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine	10
La répartition des projets et aides en Nouvelle-Aquitaine	11
Les projets par axes	12

# À propos du Fonds vert

## Le Fonds vert : fonds d'accélération de la transition écologique pour, par et avec les élus locaux.

Depuis 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de moyens ambitieux afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation nette d'ici 2050.

### Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être.

Une seule solution ne saurait, bien sûr, s'appliquer à tous les territoires : chacun a ses propres défis et ses spécificités.

C'est pour cela que le choix a été fait de déconcentrer la gestion de ce fonds, dont l'attribution, sans appel à projet, est tout entier tourné vers les initiatives portées par les élus locaux et se fait dans le cadre connu de leur dialogue avec le préfet.

Le Fonds vert suscite une large adhésion : tous les départements ont déposé des dossiers et l'on constate notamment une forte implication des petites communes.

Tous les projets témoignent du haut niveau d'ambition écologique des collectivités territoriales et des élus locaux, ainsi que de la nécessité de les accompagner sur le long terme dans leurs investissements.

L'ensemble des acteurs publics se mobilise donc aux côtés des collectivités : les préfets, les directions régionales et départementales du ministère vont au contact des élus pour les aider à construire des projets et les déposer sur la plateforme, tandis que les agences de l'État, comme les agences de l'eau, le Cerema, l'ADEME ou l'Office Français de la Biodiversité (OFB), apportent leur soutien et leur expertise aux porteurs de projet. Les collectivités territoriales sont les premiers acteurs indispensables de cette dynamique, au plus près des besoins de nos concitoyens et des réalités du terrain.

# Les axes et les mesures

## AXE 1 Performance environnementale

### Mesures :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Aide aux maires bâtisseurs
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (extinction de la mesure en 2025)
- Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets

## AXE 2 Adaptation au changement climatique

### Mesures :

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation
- Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte.
- Renaturation des villes et des villages
- Appui à l'ingénierie

## AXE 3 Amélioration du cadre de vie

### Mesures :

- Accompagnement du déploiement des Zones à Faibles Emissions-Mobilité
- Soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux
- Recyclage foncier (friches)
- Territoires d'industrie en transition écologique
- Développement du covoiturage
- Développement des mobilités durables en zones rurales
- Aménagements cyclables
- Financement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

# Les chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

**320 M€**

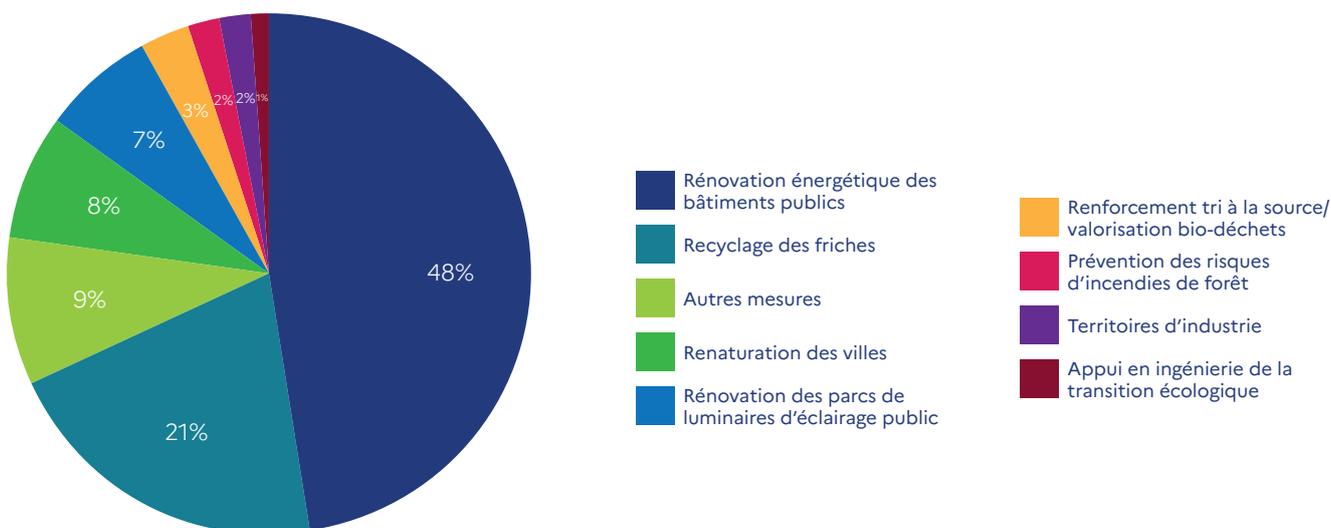
d'aides attribuées  
dont **135 M€ de dotation**  
pour l'année 2024 et  
**73,4 M€** pour l'année 2025

**+ de 2600**

dossiers soutenus  
pour un montant global  
des projets **de plus de 1,2Md€**

*Données au 31 décembre 2024  
depuis le lancement du programme*

## Répartition du nombre de dossiers Fonds vert par mesure



*Données au 31 décembre 2024  
depuis le lancement du programme*

# Répartition des projets et des aides en Nouvelle-Aquitaine

**143** (20 M€)

Deux-Sèvres (79)

**335** (37,4 M€)

Charente-Maritime (17)

**137** (21,2 M€)

Charente (16)

**461** (75,6 M€)

Gironde (33)

**157** (22 M€)

Landes (40)

**260** (38,7 M€)

Pyrénées-Atlantiques (64)

**195** (23,8 M€)

Vienne (86)

**125** (8,5 M€)

Creuse (23)

**135** (18,8 M€)

Haute-Vienne (87)

**118** (13,4 M€)

Corrèze (19)

**426** (17,4 M€)

Dordogne (24)

**177** (19 M€)

Lot-et-Garonne (47)

# LES PROJETS

**AXE 1 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

**Réhabilitation et extension de l'école Jacques-Prévert***Commune de Carbon-Blanc*

Gironde (33)

**Accompagné par la DDTM**

Cette école va bénéficier d'une rénovation globale comprenant des travaux sur son mode de chauffage, son système d'éclairage et sur l'isolation du bâtiment.

Les différentes actions subventionnées :

- Remplacement de la chaudière gaz par une chaudière bois ;
- Remplacement des éclairages existants par des éclairages en LED ;
- Travaux d'isolation de l'enveloppe du bâtiment par des matériaux biosourcés.

Un accompagnement du syndicat départemental Énergies et environnement de la Gironde (SDEEG) est également prévu.

**Chiffres clés :**

Montant total du projet : **7 748 377 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **568 960 €** soit un taux d'intervention de **7 %**

Ambition écologique du projet : gain énergétique de **64 %** en énergie finale et réduction des émissions en gaz à effet de serre de **90 %**



Vue d'ensemble du projet - Image tirée de la notice architecturale sous propriété du groupement de la maîtrise d'oeuvre de la ville de Carbon-Blanc.

**AXE 1 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

**Réhabilitation en matériaux bio-sourcés des locaux de la mairie***Commune de Saint-Julien de l'Escap*

Charente-Maritime (17)

**Accompagné par la DDTM**

Cette rénovation est caractérisée par le choix des matériaux utilisés, biosourcés et locaux, de grande qualité. Le recours à la filière chanvre de la vallée de la Trézence mérite d'être mis en avant. Ces travaux porteront sur un ensemble de parois extérieures (murs extérieurs, menuiseries extérieures bois) et intérieures (plafonds abaissés et isolés, planchers bas sur certains dallages).

Le confort d'été est également bien traité grâce aux matériaux utilisés dits « perspirants » et à la présence d'une avancée en bois sur le nouveau parvis d'entrée jugulant les variations de températures.

Le projet prévoit une conversion énergétique des installations de chauffage avec l'abandon de convecteurs électriques très énergivores et l'installation d'une chaudière bois avec un nouveau réseau de radiateurs à chaleur douce.

**Chiffres clés :**Montant total du projet : **511 477 €**Montant de l'aide Fonds vert : **179 017 €** soit un taux d'intervention de **35 %**Ambition écologique du projet : gain énergétique supérieur à **40 %**

Perspective du parvis d'entrée, Maître d'ouvrage Mairie de Saint-Julien-de-l'Escap ; Architecte Julie Sarrelangue

**AXE 1 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets

**Généralisation de la gestion de proximité et collecte des biodéchets**  
*Syndicat mixte du Haut Val-de-Sèvres et du Sud-Gâtine, communautés de communes de Parthenay-Gâtine et de Val-de-Gâtine*

Deux-Sèvres (79)

**Accompagné par l'ADEME**

Ce dossier, porté par 3 collectivités des Deux-Sèvres et bénéficiant à 88 communes et près de 90 000 habitants, est à ce titre exemplaire.

Il prévoit trois principaux volets :

- Le développement du compostage individuel pour l'habitat dispersé et pavillonnaire ;
- La mise en place du compostage partagé pour les centres-bourgs ;
- La collecte en apport volontaire pour certains hypercentres et les grands collectifs.

**Chiffres clés :**

Montant total du projet : **1 122 410 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **338 950 €** soit un taux d'intervention de **30 %**

Ambition écologique du projet :

- Taux de couverture de la population à la fin du programme de 87% ;
- Réduction des ordures ménagères résiduelles de 14% en 2026 par rapport à 2022 ;
- Réduction des déchets verts de 10 % par rapport à 2022.



Crédit : ADEME

## AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

### Implantation de bâches et bornes incendies dans les hameaux isolés

*Commune de Saint-Geniès*

Dordogne (24)

Accompagné par la DDT

Face au risque incendie croissant dans le contexte de dérèglement climatique que nous rencontrons, et après des épisodes dévastateurs notamment dans notre région, ce territoire a établi un schéma communal de défense incendie.

Après une 1<sup>re</sup> tranche opérationnelle en 2023, la commune a lancé la 2<sup>e</sup> tranche relative à l'implantation de bâches incendies dans des hameaux isolés.

Au total, la commune a fait le choix d'acheter et de poser des bâches incendies dans 17 hameaux de sa commune, nécessitant un terrassement spécifique. 3 hameaux de la commune bénéficient également de bornes incendies.

Le montant de l'opération inclut l'achat des bâches (de 30 à 120 mètres cubes), le terrassement pour l'implantation et la fourniture du grillage et de portillons pour la sécurisation du site.

#### Chiffres clés :

Montant total du projet : **49 250 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **19 700 €** soit un taux d'intervention de **40 %**

Ambition écologique du projet : une meilleure couverture liée au risque incendie des différents hameaux très dispersés les uns des autres.



## AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Renaturation des villes et des villages

### Requalification du quartier de Villement

*Commune de Ruelle-sur-Touvre*

Charente (16)

**Accompagné par l'Agence de l'eau Adour-Garonne**

La commune de Ruelle-sur-Touvre engage une seconde tranche de travaux sur le quartier de Villement avec désimperméabilisation des parkings.

Le quartier de Villement situé à l'ouest de la commune de Ruelle, dont la population est d'environ 700 personnes, est structuré autour de huit immeubles collectifs (logements sociaux) et d'un vaste secteur pavillonnaire.

Construit dans les années 70, ce quartier est caractérisé par une forte prédominance des surfaces minéralisées peu compensées par des espaces verts, une absence de trame végétale et un faible développement des arbres urbains.

L'ambition du projet est de rénover ce quartier dont les équipements sont vieillissants, de le renaturer et de favoriser les mobilités actives, afin d'apporter une offre plus qualitative et un meilleur cadre de vie aux habitants.

Ce dossier prend en compte le volet désimperméabilisation et végétalisation du projet. Ce sont ainsi plus de 9 000 m<sup>2</sup> qui vont être rendus perméables par des dalles alvéolées.

#### Chiffres clés :

Montant total du projet : **978 000 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **120 642 €** soit un taux d'intervention de **12 %**

Ambition écologique du projet :

- Installation de 3063 plants sur 1024 m<sup>2</sup> soit 3/m<sup>2</sup> ;
- Une trentaine d'arbres seront également plantés ;
- La surface désimperméabilisée sera de 9 000 m<sup>2</sup> environ.



Avant/Après Requalification du cœur d'îlot

Schéma issu du dossier déposé par la commune de Ruelle-sur-Touvre

## AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Renaturation des villes et des villages

### Renaturation des cours des écoles Bellevue et Ferry

Commune de Limoges

Haute-Vienne (87)

Accompagné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

La Ville de Limoges a adopté en 2023 le référentiel « Cours des jeunes pousses », une démarche pluriannuelle de désimperméabilisation des cours d'écoles. Après l'école Blanchot en 2023, ce sont les groupes scolaires Bellevue et Ferry qui profitent de travaux de renaturation en 2024.

Ces cours de récréation, très largement bitumés, vont bénéficier d'espaces désimperméabilisés et végétalisés avec la mise en place d'espaces engazonnés et arborés (arbres et haies) et de zones ludiques sur copeaux de bois.

Des espaces spécifiquement dédiés à la biodiversité, au jardinage et à la pédagogie sont également prévus avec une micro-forêt et des carrés potagers par exemple. Ces projets intègrent donc des espaces d'infiltration et prévoit également l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales.

Ce sont ainsi 3440 m<sup>2</sup> qui seront renaturés, avec plus de 40 arbres plantés, une diversité de plantes installées (arbustes, vivaces, grimpantes...) et plus de 400 jeunes plants prévus pour la micro-forêt ! Ce projet bénéficie également du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### Chiffres clés :

Montant total du projet : **709 074 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **179 514 €** soit un taux d'intervention de **25 %**

Ambition écologique du projet :

- 3440 m<sup>2</sup> renaturés (1200 à Bellevue et 2240 à Ferry) ;
- Bellevue : 12 arbres, des plantes grimpantes, arbustes ;
- Ferry : 36 arbres hors micro forêt, 400 jeunes plants forestiers pour micro forêt ;
- 3 cuves de récupération.



Représentation de la cours de l'école élémentaire Bellevue après travaux, Direction du développement urbain de Limoges

## AXE 3 – AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Développement des mobilités durables en zone rurale

### Mise en place d'un service de transport à la demande

#### Haute-Corrèze Communauté

Corrèze (19)

Accompagné par la DDT

La Communauté de communes de Haute Corrèze, dont fait partie la commune de Bort-les-Orgues, s'est vue attribuer le statut d'Autorité organisatrice de la mobilité lui permettant la mise en place du Plan de Mobilité Simplifié.

L'objectif est de relier les habitants aux centres-bourgs structurants du territoire, en particulier à celui de la commune d'Ussel qui concentre une partie essentielle des équipements, commerces et services nécessaires. Le but est d'améliorer l'accessibilité aux services et commerces, de faciliter l'inclusion sociale et de répondre aux besoins spécifiques de la population locale.

Pour mener à bien cet objectif, la Communauté de communes a opté pour un service de transport à la demande (TAD). Ce dernier vient pallier un manque de solution concernant la mobilité pour les habitants en particulier ceux ne disposant pas de moyens de déplacement. Les principaux concernés sont les seniors qui représentent 35 % des habitants de ce territoire mais également les jeunes et les personnes en incapacité de conduire.

#### Chiffres clés :

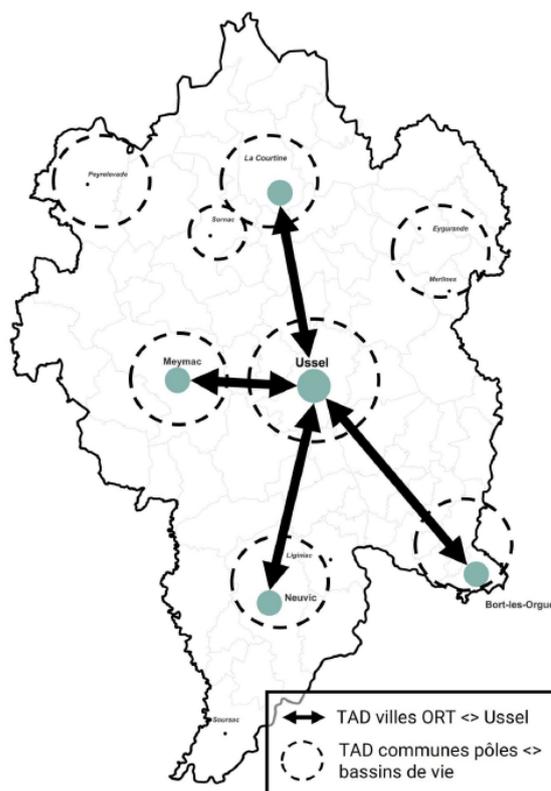
Montant total du projet : **178 340 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **89 170 €** soit un taux d'intervention de **50 %**

Ambition écologique du projet : la lutte contre les pollutions et émissions de gaz à effet de serre avec un transport à faible empreinte carbone (véhicule hybride ou électrique).

Dimension socio-économique du projet :

- Améliorer l'accessibilité aux services essentiels ;
- Faciliter l'inclusion sociale ;
- Répondre aux besoins spécifiques de la population locale.



## AXE 3 – AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Développement du covoiturage

### Poursuite de l'expérimentation et du développement de lignes de covoiturage sur le territoire

Communauté d'agglomération le Grand Périgueux  
(agence de la mobilité PERIMOUV)

Dordogne (24)

Accompagné par la DDT

La communauté d'agglomération le Grand Périgueux a mis en place 7 grandes lignes de covoiturages afin de limiter l'empreinte carbone des déplacements sur son territoire en offrant une véritable alternative au monovoiturage du quotidien.

Le projet de covoiturage est organisé avec le service illicov, déjà utilisé dans d'autres communautés d'agglomération. Ainsi les trajets peuvent être réservés et payés via leur site. Le coût du trajet est le même qu'un trajet sur le réseau Péribus à savoir 1,3 €. Les conducteurs sont également indemnisés du même montant pour chaque passager transporté quelle que soit la ligne empruntée.

Pour covoiturer en toute tranquillité, des trajets sont garantis à certains horaires. Si les conducteurs font défaut, une solution de secours est mise en place (taxi ou VTC).

L'utilisation d'illicov est possible du lundi au vendredi, le matin depuis les communes environnantes de Périgueux et le soir dans le sens inverse.

#### Chiffres clés :

Montant total du projet : **208 607 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **83 442,80 €** soit un taux d'intervention de **40 %**

Ambition écologique du projet : en prenant en compte les flux de déplacements domicile-travail et le report modal du monovoiturage vers le covoiturage, la massification du covoiturage portée par ce projet permettrait d'économiser chaque année 86 tonnes CO<sub>2</sub>eq. En effet, le Grand Périgueux estime pouvoir convertir à terme environ 5% du flux de navetteurs au covoiturage, ce qui représenterait près de 390 000 km.passagers / an (selon le calculateur de l'ADEME impactco2.fr, 100km en voiture à moteur thermique représentent 22 kg CO<sub>2</sub>eq).

**7 LIGNES DE COVOITURAGE**  
À DESTINATION DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX

- F1 ANNESSE-ET-BEAULIEU • CHANCELADE • PÉRIGUEUX
- F2 COURSAC • CRÉVALLÉE NORD • PÉRIGUEUX
- F3 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD • LES POTENCES • PÉRIGUEUX
- F4 LA CHAPELLE-GONAGUET • CHANCELADE • PÉRIGUEUX
- F5 MENSIGNAC • ANNESSE-ET-BEAULIEU • PÉRIGUEUX
- F6 VERCT • EGLISE-NEUVE-DE-VERCT • PÉRIGUEUX
- F7 BASSILLAC ET AUBEROCHE • PÉRIGUEUX

POUR EN SAVOIR PLUS  
**illicov.fr**



Source : agence de la mobilité PERIMOUV

**AXE 3 - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

Recyclage foncier

**Transformation d'une friche urbaine en faveur d'un projet de construction de 8 logements collectifs locatifs à Saint-Benoît**  
*Office public de l'habitat de Grand Poitiers (Ekidom)*

Vienne (86)

**Accompagné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Un site accueillant un bâtiment ancien soumis à des pathologies structurelles va être entièrement réinvesti pour accueillir 8 logements collectifs.

La nouvelle construction atteindra un niveau de performance thermique conforme à la RE2020. L'entièreté du bâtiment bénéficiera d'une isolation à résistances thermiques élevées et d'une réduction des ponts thermiques. L'éclairage à l'intérieur du bâtiment se fera par LED afin de réduire la consommation électrique. Les logements seront également équipés d'une pompe à chaleur sur air extrait qui alimentera le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Le projet sera notamment contrôlé par des simulations thermiques dynamiques afin de garantir sa performance.

**Chiffres clés :**Montant total du projet : **1 415 858 €**Montant de l'aide Fonds vert : **168 000 €** soit un taux d'intervention de **12 %**

Ambition écologique du projet :

- Bâtiment compact en R+2 avec un nombre limité de décrochés ;
- Isolation avec résistances thermiques élevées, ponts thermiques réduits ;
- Grande majorité de logements traversants : grande partie des surfaces vitrées sur la façade Sud-Ouest
- Logements équipés d'une pompe à chaleur sur air extrait (chauffage et eau chaude sanitaire) ;
- Éclairage LED ;
- Espaces extérieurs perméables au maximum ;
- Démarches de Développement Durable et de revalorisation.



Vue 3D des 8 logements collectifs, Fauvel Fouché Architectes

**AXE 3 - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

Recyclage foncier

**Projet de rénovation du château de Castillon à Tarnos***Comité Ouvrier du Logement*

Landes (40)

**Accompagné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Le château de Castillon (18ème siècle) fait l'objet d'une rénovation dans sa globalité pour accueillir 18 logements locatifs sociaux familiaux, au sein d'un territoire en grande tension. La commune de Tarnos, propriétaire du foncier depuis 2006, déficitaire en matière de logements sociaux, est soumise à la loi SRU. L'opération visée figure dans le Contrat de Mixité sociale de la ville (contrat unique en France, dans la mesure où la collectivité n'a pas baissé son objectif de rattrapage mais l'a au contraire augmenté pour démontrer son volontarisme).

**Chiffres clés :**Montant total du projet : **3 944 850 €**Montant de l'aide Fonds vert : **522 138 €** soit un taux d'intervention de **13,2 %**

Ambition écologique du projet :

1817 m<sup>2</sup> rénovés

- Rénovation ambitieuse écologiquement : les façades originales en pierres seront restaurées et isolées par l'intérieur pour le confort des habitants. Les matériaux utilisés seront biosourcés et d'origine végétale ou recyclée (laine de chanvre, de coton, laine de bois, métisse, ouate de cellulose). La qualité de ces matériaux utilisés sera durable et sans formaldéhydes permettant ainsi une bonne perméabilité à la vapeur d'eau du logement. Tous les matériaux utilisés à l'intérieur comme les peintures feront l'objet d'une étiquette A+ en ce qui concerne la qualité de l'air.
- Le château se situe à proximité de commerces situés sur la D810, à moins de 1 km par voie cyclable.
- La réhabilitation du château existant ne fait pas l'objet d'extension. Il limite ainsi l'artificialisation des sols pour préserver la zone naturelle et la biodiversité.



**AXE 3 - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

Recyclage foncier

**Projet de réhabilitation du Domaine des sources à Bedous***Les Sources d'Aspe*

Pyrénées-Atlantiques (64)

**Accompagné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Ce projet porte sur la réhabilitation d'une friche abandonnée depuis 15 ans (ancien lieu d'accueil de colonies de vacances), située à Bedous (64490), commune labellisée Village d'avenir, au cœur de la Vallée d'Aspe (espace naturel encore préservé).

A ce jour, cette friche représente 4900 m<sup>2</sup> de terrain dont 1300 m<sup>2</sup> bâti délabré, en zone rurale.

L'objectif de ce projet hybride est de réhabiliter le bâti pour proposer un complexe d'hébergements à destination d'un public mixte : logements sociaux en location à l'année, hébergements pour travailleurs saisonniers, hébergements touristiques haut de gamme.

**Chiffres clés :**

Montant total du projet : **3 411 482 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **600 000 €** soit un taux d'intervention de **176 %**

Ambition écologique du projet :

- emprise foncière du lieu : 9 500 m<sup>2</sup>
- emprise foncière de la friche réhabilitée: 1 500 m<sup>2</sup>
- re-végétalisation des espaces extérieurs une fois les travaux terminés
- utilisation de matériaux de réhabilitation biosourcés pour réhabiliter le bâti
- récupération des eaux pluviales
- ambition d'obtenir l'Ecolabel européen



## Création d'une nouvelle ligne de production de panneaux photovoltaïques à haut rendement énergétique

### REDEN INDUSTRIES

Lot-et-Garonne (47)

Accompagné par la DREETS Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME

L'entreprise REDEN, déjà implantée au Technopôle Agen Garonne, a lancé un projet de création d'une nouvelle ligne de production de panneaux photovoltaïques à haut rendement énergétique. Cette ligne devrait produire 300 000 modules de 650 W soit 200 MW/an.

Ce projet s'inscrit dans une démarche sociétale visant à améliorer la performance des panneaux solaires, créer des emplois et favoriser une production d'énergie plus durable et respectueuse de l'environnement.

En effet, la nouvelle ligne de production va intégrer des technologies innovantes dans le but d'optimiser les performances : réduction des déchets et des temps d'arrêt, flexibilité de la ligne aux évolutions technologiques. De plus, les panneaux solaires produits seront à haut rendement énergétique. Ils vont donc passer d'un rendement énergétique de 400 à 650 W/panneaux ce qui correspond à une augmentation de 62,5 % de leur efficacité. L'ouverture de cette nouvelle ligne nécessitera également le recrutement et la formation d'une vingtaine de nouveaux employés.

#### Chiffres clés :

Montant total du projet : **6 000 000 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **300 000 €** soit un taux d'intervention de **5 %**

Ambition écologique du projet :

- Réduction de 10% de gaz à effet de serre et d'énergie par panneau produit ;
- 100% des panneaux repris par SOREN (éco-organisme agréé pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques) et réemployés ou recyclés par le réseau ENVIE.



Machines de production de modules photovoltaïques. Source : REDEN Industries

## Rénovation, agrandissement et décarbonation de la filature Fonty à ROUGNAT

### ROUGNAT

Creuse (23)

Accompagné par la DREETS Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME

Etablie depuis 1880 à Rougnat, la filature FONTY est l'une des dernières filatures de laine encore en activité en France, spécialisée dans les laines naturelles haut de gamme et labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant. Avec un investissement de 4,375 M€, l'entreprise va doubler sa capacité productive et sa capacité de finition et de teinture. Elle investira dans une troisième ligne de cardage, une troisième ligne de filage, une turbine hydroélectrique, la rénovation du bief. L'entreprise a pour objectif de créer 5 emplois dans les trois ans à venir.

### Chiffres clés :

Montant total du projet : **4,375 €**

Montant de l'aide Fonds vert : **410 000 €** soit un taux d'intervention de **9,3 %**

Ambition écologique du projet :

- Centrale photovoltaïque de 6800 m<sup>2</sup> (nouveau bâtiment + rénovation et reconstruction) : 1000 à 1300 MWh/an
- Turbine hydroélectrique (60 à 100 MWh / an) : objectif de suppression de la centrale vapeur à gaz (150 tonnes de propane par an).
- Rénovation du bief pour la consommation d'eau (20 000 m<sup>3</sup>/an) économisés
- Dépollution complète des eaux de teinture avec station d'épuration phyto (4 x 100 m<sup>2</sup>)



# Index

## AXE 1 Performance environnementale

Réhabilitation et extension de l'école Jacques-Prévert à <i>Carbon-Blanc</i> (33)	13
Réhabilitation en matériaux bio-sourcés des locaux de la mairie de <i>Saint-Julien de l'Escap</i> (17)	14
Généralisation de la gestion de proximité et collecte des biodéchets sur les territoires du Syndicat mixte du Haut Val-de-Sèvres et du Sud-Gâtine, des communautés de communes de <i>Parthenay-Gâtine et de Val-de-Gâtine</i> (79)	15

## AXE 2 Adaptation au changement climatique

Implantation de bâches et bornes incendies dans les hameaux isolés à <i>Saint-Geniès</i> (24)	16
Requalification du quartier de <i>Villement</i> à <i>Ruelle-sur-Touvre</i> (16)	17
Renaturation des cours des écoles <i>Bellevue et Ferry</i> à <i>Limoges</i> (87)	18

## AXE 3 Amélioration du cadre de vie

Mise en place d'un service de transport à la demande par la Communauté de communes de <i>Haute Corrèze</i> (19)	19
Poursuite de l'expérimentation et du développement de lignes de covoiturage sur le territoire du <i>Grand Périgueux</i> (24)	20
Transformation d'une friche urbaine en faveur d'un projet de construction de 8 logements collectifs locatifs à <i>Saint-Benoît</i> (86)	21
Projet de rénovation du château de <i>Castillon</i> à <i>Tarnos</i> (40)	22
Projet de réhabilitation du <i>Domaine des sources</i> à <i>Bedous</i> (64)	23

## Projet Territoire d'industrie en transition écologique

Création d'une nouvelle ligne de production de panneaux photovoltaïques à Haut rendement énergétique - entreprise <i>Reden Industries</i> (47)	24
Rénovation, agrandissement et décarbonation de la filature <i>Fonty</i> à <i>ROUGNAT</i> (23)	25



**Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine**  
**Préfecture de la Gironde**

Bureau de la communication interministérielle  
Sophie BILLA / Delphine SALVA - Tél : 05 56 90 60 18  
pref-communication@gironde.gouv.fr

 @PrefAquitaine33   